



DECLARATION LIMINAIRE COMMUNE AU CTL DU 1^{er} DECEMBRE 2020

Monsieur le président,

Le président de la République a annoncé le 28 octobre 2020 la mise en place d'une nouvelle période de confinement qui doit permettre d'enrayer la propagation affolante du virus Covid 19 dans notre pays. Selon les propos des pouvoirs publics, la situation, notamment celle des services de santé et de l'hôpital public, est pire qu'au printemps dernier. Pourtant, et même si l'état d'urgence sanitaire a été prolongé, les mesures de confinement ont été allégées par rapport à celles en vigueur en début d'année. Ainsi, les agents des Finances Publiques sont sommés de rester en première ligne au soutien de l'économie alors que, par ailleurs, le gouvernement continue à appeler depuis la nouvelle intervention télévisée du 24 novembre du Président de la République au télétravail 5 jours sur 5 partout où c'est possible.

Force est de constater que, sur le sujet, le discours officiel selon lequel le télétravail n'est pas une option mais une obligation est bien loin d'être vérifiée sur le terrain à la DGFIP.

Manifestement la technostructure a été bien plus entreprenante à préparer le NRP (Nouveau Réseau de Proximité) ces derniers mois qu'à se soucier d'anticiper la protection sanitaire des personnels !

Pour les organisations syndicales CGT, Solidaires et FO du 35, l'urgence absolue est à la protection des agents dans le cadre d'une continuité de l'activité des services.

Pour nos organisations, dans ce contexte, la priorité n'est surtout pas à la mise en œuvre de vos réformes et au lancement d'opérations de restructurations dont les personnels ne veulent pas !

Votre mot d'ordre semble être : « pas de confinement pour les réformes ».

Ainsi ce n'est pas le « quoi qu'il en coûte », cher à notre président, mais les réformes coûtent que coûtent pour la DGFIP 35.

Le contexte est suffisamment anxiogène pour les agents. Leurs charges de travail, les sujétions et les retards accumulés du fait de la crise sanitaire, ainsi que le manque de personnels dans les services est suffisamment lourd pour ne pas en rajouter. Leur imposer les réformes, restructurations, regroupements de service, déménagements, pools téléphoniques dans la période est scandaleux et indigne. Les nombreux dysfonctionnements des applications informatiques rendent encore plus difficile l'exercice des missions et tapent sur les nerfs des agents. Chaque situation présente des risques d'effets délétères sur la santé des agents.

Pire, les risques que vous feriez courir aux agents concernés pourraient être susceptibles d'engager votre responsabilité pénale.

Où est la justification de l'urgence à mettre en œuvre cette réforme du NRP ? Sauf à considérer que vous voudriez honteusement profiter du contexte sanitaire actuel pour avancer à marche forcée, ce qui serait alors envoyer aux personnels et à leurs représentants un très mauvais signal, proche du mépris.

Leur adresser des messages de remerciements pour leur engagement au service de nos concitoyens est une chose, tenir compte de leurs difficultés en est une autre. Il ne tient qu'à vous de montrer que le bon sens et le souci des personnels l'emportent, ce qui implique de fait un retrait immédiat des réformes en cours en Ille-et-Vilaine pour se concentrer sur les priorités gouvernementales actuelles de sécurité sanitaire.

L'ordre du jour et les documents préparatoires de ce CTL et ceux de celui du 3 décembre illustrent les dangers du NRP.

Ainsi, dès 2021, vous voulez rayer de la carte les Trésoreries de Pipriac, Saint Aubin d'Aubigné, Dinard, Châteaugiron et transformer en «antennes» celles de Retiers et Bain de Bretagne.

Nous ne sommes pas dupes et savons pertinemment que ces «antennes» soi-disant pérennes seront à très brève échéance fermées au gré des départs en retraite et mutations des agent(e)s actuellement présent(e)s sur les sites.

Et les années 2022 et 2023 seront encore plus destructrices.

En tout, ce sont encore 14 trésoreries de proximité qui vont fermer en Ille-et-Vilaine, au détriment des usagers (particuliers et collectivités locales) et du service public.

La fusion des SIE Rennes Nord et Sud n'est qu'un début. En effet, dans le cadre de la démétropolisation, la mise en place de 10 centres de contacts professionnels (CDC Pro) est prévue entre 2021 et 2024 pour prendre en charge l'accueil à distance et les actes de « premier niveau » des SIE : c'est donc la disparition annoncée des SIE .

Concernant les conditions de travail, le médecin de prévention dans son avis sur les projets de réorganisation précise que certaines situations de travail accroissent les risques d'exposition aux facteurs psychosociaux avec des retentissements sur la santé physique et mentale.

De plus, la nomination de «Conseillers aux Décideurs Locaux» (CDL), tant vantée par la DGFIP et répétée à l'envi, tels des perroquets, par les Destructeurs Départementaux des Finances Publiques, n'est qu'une imposture de plus dans le cadre de cette propagande. En réalité, cela conduit à la désintégration de nos missions dans notre administration.

Ces fameux «CDL» seront ainsi totalement déconnectés de la réalité comptable et budgétaire de leurs collectivités, incapables d'assurer le minimum de conseils aux ordonnateurs concernés qui devront dès lors, inéluctablement, recourir à des cabinets d'expertise comptable ou d'audits pour la réalisation d'analyses financières et fiscales et à une agence comptable, à leurs frais, pour permettre le paiement des dépenses à bonne date, la tenue d'une comptabilité exacte et le recouvrement efficace des produits locaux.

En outre, dans son avis du 16 novembre, l'Inspectrice santé et sécurité au travail se demande *comment les relations entre les CDL et le SGC vont s'organiser pour éviter l'écueil des conflits de priorités pouvant surgir du fait des missions différentes assurées par ces services.*

Elle s'interroge aussi : *les CDL, à la fois conseillers des collectivités locales et missi domici de la DRFiP d'Ille-et-Vilaine, ne risquent-ils pas de se retrouver au centre des intérêts parfois divergents des donneurs d'ordre ? Quelle est l'organisation prévue pour les aider à gérer ces situations ?*

On ne peut donc qu'être très inquiet pour l'avenir de ces missions.

On assiste avec le NRP à une suppression pure et simple des services territoriaux compensée, dans le discours, par une soi-disant présence ponctuelle locale dans les « Maisons France Services » (MFS). Les promoteurs de cette réforme rompent avec les principes d'égalité d'accès des citoyens aux services de l'État et favorisent la mise en concurrence des territoires.

Les permanences, à minima, une demi-journée par semaine ou tous les quinze jours, ont été instaurées, entre autres, afin d'inciter les élus à accepter cette réforme.

Ces accueils ne proposeront jamais le niveau de qualité de réponses que la compétence et le professionnalisme des agents sous-tendent.

Avec ce CTL, vous voulez engager l'avenir professionnel et personnel des agents à seulement moins de deux mois de certaines échéances (SIE de Rennes 1, SGC de Redon, Vitré et Guichen) : c'est un déni de dialogue social. Cela démontre qu'il ne s'agit en réalité pour vous que d'un passage obligé, une simple séance d'information des représentants du personnel.

Monsieur le président, votre jusqu'au-boutisme à mener vos projets de restructurations dans un tel contexte nous conduit à boycotter la seconde convocation de ce Comité Technique Local.

Les élus au CTL, CGT Solidaires et FO Finances Publiques du 35 réitèrent, au nom des agents qu'elles représentent, leur revendication de l'abandon du NRP et des réformes régressives, et à minima leur suspension immédiate.

Rennes, le 1^{er} décembre 2020